

Histoire de l'art au XIXe siècle : généralités

La recherche en histoire de l'art au XIXe siècle s'effectue presque exclusivement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, à l'exception du minutier central des notaires parisiens qui se consulte sur le site de Paris. Cette fiche présente rapidement les principales séries concernées.

Pour en savoir plus, consulter l'ouvrage suivant :

- *Guide des sources de l'histoire de l'art aux Archives nationales et aux Archives de Paris*, sous la direction de Martine Plouvier, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2012 (Collection orientations et méthodes, 22). [Ouvrage consultable sur les trois sites des Archives nationales]

▪ **Série C : Assemblées**

Séquestre et réutilisation ou attribution des biens nationalisés sous la Révolution ; séquestre des biens des congrégations et des fabriques (1880, 1904 et 1907) ; lois de financement des grands travaux de restauration des monuments historiques (XIXe-XXe siècles) ; enquêtes sur le tissu industriel de la France ; etc.

▪ **Sous-série F/2 : Administration départementale**

Edifices départementaux (préfectures, tribunaux, prisons, hôpitaux et hospices, etc.) et leur mobilier ; toute affaire de voirie au niveau départemental ; fonctionnement des institutions culturelles locales.

▪ **Sous-série F/3 : Administration communale**

Edifices communaux (hôtels de ville, prisons, écoles, églises, halles, lavoirs, monuments commémoratifs, etc.) ; toute affaire de voirie au niveau communal ; fonctionnement des institutions culturelles locales, jusqu'en 1848.

▪ **Sous-série F/4 : Comptabilité générale du ministère de l'Intérieur**

Dépenses relatives à des travaux dans les bâtiments civils et les édifices publics ; dépenses relatives à l'organisation de fêtes publiques ; dépenses liées aux missions du bureau des travaux d'art et au bureau des théâtres pour les périodes de rattachement au ministère de l'Intérieur (commandes et secours aux artistes, enseignement artistique, musées, manufactures, théâtres) jusqu'en 1870 (principalement jusqu'en 1848).

▪ **Sous-série F/9 : Affaires militaires**

Casernes de gendarmerie, de pompiers, etc. jusqu'en 1870.

▪ **Sous-série F/12 : Commerce et industrie**

Manufactures ; établissements industriels ; gestion de grands établissements d'enseignement d'artisanat et de techniques ; expositions nationales ou universelles ; dossiers d'attribution de la Légion d'honneur au titre de l'art industriel.

- Sous-série F/13 : Bâtiments civils

Gestion des Bâtiments civils et palais nationaux ainsi que des édifices ou monuments publics de toute nature ; architectes des Bâtiments civils, jusqu'en 1848.

- Sous-série F/14 : Travaux publics

Tout type de travaux d'art (routes, ponts, phares et balises, chemins de fer) ; surveillance de certains établissements industriels (mines, usines hydrauliques, usines chimiques ou métallurgiques) ; personnel, dont ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées.

- Sous-série F/15 : Assistance publique

Tout bâtiment ayant servi d'hôpital, hospice, etc.

- Sous-série F/16 : Prisons

Tout bâtiment ayant servi de prison et bâtiments nationaux ayant servi à d'autres fins, jusqu'en 1848.

- Sous-série F/17 : Instruction publique

Objets, bibliothèques, archives, musées et monuments sous la Révolution ; bâtiments universitaires et scolaires ; mobilier répertorié dans l'Inventaire général des richesses d'art de la France et action des sociétés savantes, notamment archéologiques, en France ou à l'étranger ; secours et souscriptions littéraires ; personnel enseignant (tous les degrés) ; tutelle des grands établissements savants (École de Rome, École d'Athènes, École des chartes, etc.).

- Sous-série F/18 : Imprimerie, librairie, presse, censure

Censure préalable (sur présentation du manuscrit) des spectacles théâtraux et autres.

- Sous-série F/19 : Cultes

Edifices cultuels publics nationaux (diocésains, facultés de théologie, écoles rabbiniques) ou territoriaux (paroissiaux et consistoriaux) et leur mobilier (dont, notamment, vitraux et orgues) ; biens des congrégations ; inspecteurs généraux des édifices diocésains et architectes diocésains.

- Sous-série F/21 : Beaux-Arts

Gestion des Bâtiments civils et palais nationaux (palais, théâtres et musées nationaux, établissements nationaux d'enseignement artistique, scientifique ou médical, manufactures nationales d'art, etc.) ainsi que d'édifices ou monuments publics de toute nature ; commandes

et secours aux artistes ; attribution d'œuvres d'art aux musées et aux édifices publics ; manifestations culturelles diverses (expositions, salons, etc.) ; tutelle des musées nationaux (dont dossiers de personnel) et contrôle des musées de province (rapports d'inspection) ; tutelle de l'enseignement des Beaux-Arts et tutelle de l'Académie de France à Rome ; missions artistiques ; tutelle des théâtres nationaux (Opéra, Odéon, Comédie française, etc.) et contrôle des théâtres privés (notamment, censure) ; tutelle de l'enseignement théâtral et musical.

▪ **Sous-série F/31 : Finances**

Cadastres de Paris et des autres communes de France, 1807 à 1859 et an XI à 1807.

▪ **Sous-série F/70 : Ministère d'État**

Gestion des Bâtiments civils et palais nationaux (palais, théâtres et musées nationaux, établissements nationaux d'enseignement artistique, scientifique ou médical, manufactures nationales d'art, etc.) ; commandes aux artistes ; attribution d'œuvres d'art aux édifices publics ; fêtes et cérémonies de la Cour ; manifestations culturelles diverses (expositions, salons, etc.), Second Empire.

▪ **Sous-séries O/2 à O/5 : Maison du Roi ou de l'Empereur**

Gestion des Bâtiments civils et palais nationaux (palais, théâtres et musées nationaux, établissements nationaux d'enseignement artistique, scientifique ou médical, manufactures nationales d'art, etc.) ; commandes aux artistes ; attribution d'œuvres d'art aux édifices publics ; fêtes et cérémonies de la Cour ; manifestations culturelles diverses (expositions, salons, etc.), jusqu'en 1870.

▪ **Sous-série Q/2 : Domaines**

Attributions et ventes aux communes des biens nationalisés sous la Révolution.

▪ **Série AF : Pouvoir exécutif**

Toute affaire (riche surtout pour les sous-séries AF/II à AF/IV : Comité de salut public, Directoire et Secrétairerie d'État impériale), 1789–1815.

▪ **Série AJ : Fonds [publics] divers**

Notamment, archives des administrations publiques affectataires de bâtiments civils ou palais nationaux et archives des agences d'architecture chargées de leur gestion (Archives nationales, Panthéon, Louvre, Invalides, Sorbonne) ; Mobilier national ; archives des établissements d'enseignement de Beaux-Arts (ENSBA, ENSAD) et d'art vivant (CNMD) ; archives de théâtres nationaux (Opéra, Odéon) ; archives des grands établissements savants (École normale supérieure, Langues Orientales) ; dommages de guerre (1914–1918).

▪ **Série AP : Archives personnelles et familiales**

Tout type de bâtiment ou mobilier ; hommes de lettres, artistes et architectes ; mécénat artistique.

• **Sous-série AB/XIX : Documents isolés et papiers d'érudits**

Tout type de bâtiment ou mobilier ; hommes de lettres, artistes et architectes ; historiens.

• **Série AQ : Archives économiques**

Patrimoine industriel ou devenu tel ; artisans ou entreprises d'art.

• **Série AS : Archives d'associations**

Tout type de bâtiment ou mobilier ; toute société artistique ou savante.

• **Série MC : Minutier central des notaires parisiens**

Tout type de bâtiment ou mobilier ; hommes de lettres, artistes, architectes et historiens ; artisans ou entreprises d'art.

• **Série CP/N : Plans extraits des séries**

Tout type de bâtiment ou mobilier, XVIe–XIXe siècle.

• **Série CP/VA : Direction de l'architecture (versement de plans de 1960)**

Tout type de bâtiment, XVIIe–XXe siècle.

© Archives nationales, 2013. Fiche rédigée par Nadine Gastaldi, 2002. Version mise à jour en juin 2019.